



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Assemblée générale extraordinaire de l'ANFMC

Procès verbal du 21 mai 2016

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'ANFMC s'est réunie le samedi 21 mai
au centre « Océan-Vacances » de St Georges de Didonne 17
sur convocation de son président
le capitaine de vaisseau ® Paul Henri DESGREES DU LOÛ

ORDRE DU JOUR :

Modifications des statuts ®(soumises au vote)

- Nouvelle adresse du siège social de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos
- Résolution portant sur l'exercice du vote à bulletin secret.

Modifications du règlement intérieur.(soumises au vote)

Le président ouvre l'AGE à 17h15.

MODIFICATION DES STATUTS

Titre I, Art 1^{er} DENOMINATION

Le siège de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos(A.N.F.M.C) est à ARCUEIL, 16 bis,
Prieur de la Côte d'Or, CS 40300, 94114 ARCUEIL CEDEX

VOTE : L'assemblée vote l'adresse du siège à l'unanimité.

Titre II, Art 7, 8 et 13:

Article 7 ; Conseil d'administration. Ajouter : On procède à un vote à bulletin secret si un membre présent le demande.

Article 8 : Le bureau national. Ajouter : On procède à un vote à bulletin secret si un membre présent le demande.

Article 13 L'assemblée générale. Ajouter : On procède à un vote à bulletin secret si un membre présent le demande.

VOTE : L'assemblée vote les dispositions du vote à bulletin secret à l'unanimité.

MODIFICATIONS APPORTEES AU REGLEMENT INTERIEUR.

Art 2 : siège social :

Le siège de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos(A.N.F.M.C) est à ARCUEIL, 16 bis, Prieur de la Côte d'Or, CS 40300, 94114 ARCUEIL CEDEX.

L'adresse du siège est déclarée à la sous-préfecture de L'HAY LES ROSES 94240

Art 5 : création de section

L'adresse de la section est l'adresse du président de section.

Art 6-1 Bureau de section :

Les membres du bureau sont élus pour un an à main levée et à la majorité simple

On procède à un vote à bulletin secret, On procède à un vote à bulletin secret si un membre présent le demande.

VOTE : L'assemblée vote les modifications du règlement intérieur à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture l'assemblée générale extraordinaire à 17 h 50.

Paris le 30 mai 2016

Paul Henri DESGREES du LOÛ
Président de l'ANFMC

YVES GUILMEAU
Secrétaire général de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion

Signé Paul Henri DESGREES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU